

ARRÊTÉ DU MAIRE
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
Mariage – samedi 18 juillet 2026
Préau / place de la mairie / espace-vert derrière l'église

Le Maire de SAINT MARTIN DE JUSSAC,

- VU la célébration du mariage de Madame Stéphanie RIMBAUX et Monsieur Yannick GUÉNÉ en date du samedi 18 juillet 2026 ;
- VU leur demande d'utilisation du préau communal afin d'organiser le vin d'honneur ;
- VU leur demande d'utiliser l'espace-vert communal derrière l'église,
- VU leur location de la salle polyvalente communale du jeudi 16 juillet jusqu'au lundi 20 juillet à 9h ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame Stéphanie RIMBAUX et Monsieur Yannick GUÉNÉ sont autorisés à utiliser le préau communal à la date indiquée ci-dessus afin d'y proposer leur vin d'honneur.

ARTICLE 2 : Madame Stéphanie RIMBAUX et Monsieur Yannick GUÉNÉ sont autorisés à utiliser l'espace-vert communal derrière l'église à la date indiquée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Le stationnement des véhicules sera strictement interdit sur la place de la mairie et sous le préau communal
à partir du vendredi 17 juillet à 9 heures
jusqu'au dimanche 19 juillet à 19 heures

ARTICLE 4 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la période susmentionnée.

ARTICLE 5 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 6 : Les accès de la Place de la Mairie ne seront pas entravés et les demandeurs devront laisser le passage possible devant permettre la circulation des services de secours si nécessaire.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de Rochechouart,
- M. le Commandant de Gendarmerie de Saint-Junien,
- Mme la Responsable du service SMUR à Saint-Junien,
- M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Junien,

A Saint Martin de Jussac, le 19 mai 2026.

Le Maire,


Alain FAVRAUD